Agrément et Accréditation (Assurance Qualité)

Accréditation COFRAC N° 1-1874 portant sur les périmètres :

- Prélèvements d’eau en vue d’analyses physico-chimiques et microbiologiques
- Essais physico-chimiques des eaux sur site
- Analyses physico-chimiques des eaux (100-1)
- Analyses biologiques et microbiologiques des eaux (100-2)

Agrément
Suite à la publication de l’arrêté du 24 janvier 2005 (arrêté du 24 janvier 2005 relatif aux conditions d’agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux. JO n° 44 du 22 février 2005) modifiant les conditions d’attributions, une première demande d’agrément par le Ministère de la Santé a été déposée en juin 2006. Elle a conduit à l’obtention d’un agrément provisoire jusqu’en décembre 2007.

Le **Ministère de la Santé**, par un courrier en date du 17 décembre 2007, a accordé au laboratoire un agrément valable du 1/01/2008 au 31/12/2012.
Cet agrément porte sur les blocs A1, A2, C1, C4, C5, E1, E2, F1, F2, H1.

Le **Ministère charge de l’Environnement**, par un courrier en date du 21 juin 2011, a accordé au laboratoire un agrément pour l’exécution des analyses concernant une liste de paramètres publiés sur le site LABEAU.